



RAPPORT SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2012
(art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

I. BUDGET ORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

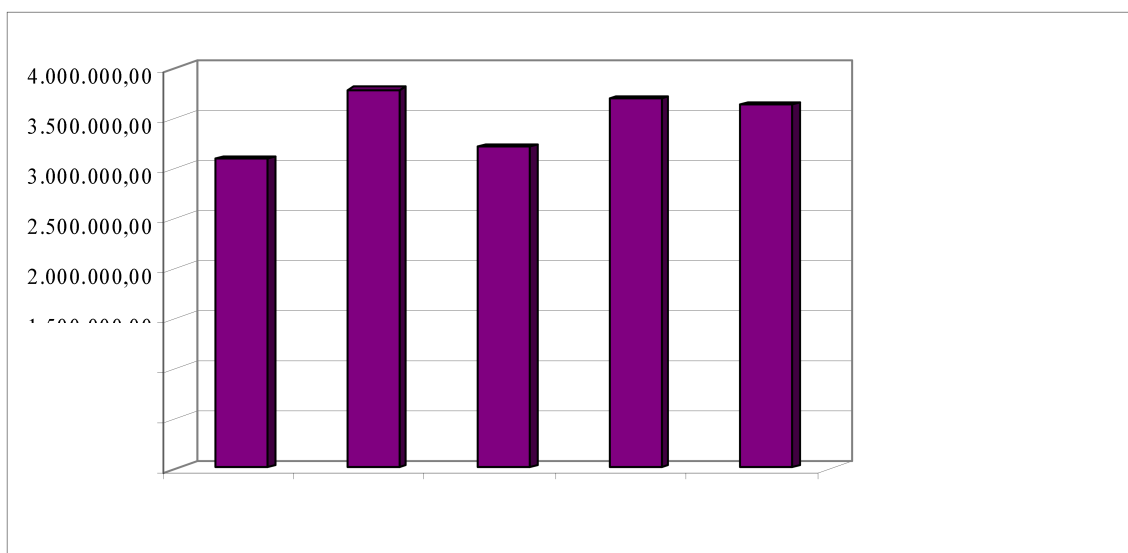
<u>Exercice propre</u> :	recettes	45.982.328,21 €
	dépenses	45.955.350,15 €
	boni	26.978,06 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	3.689.027,48 €
	dépenses	84.884,32 €
	boni	3.604.143,16 €

Prélèvements :

Résultat général : boni 3.631.121,22 €

Evolution des soldes budgétaires

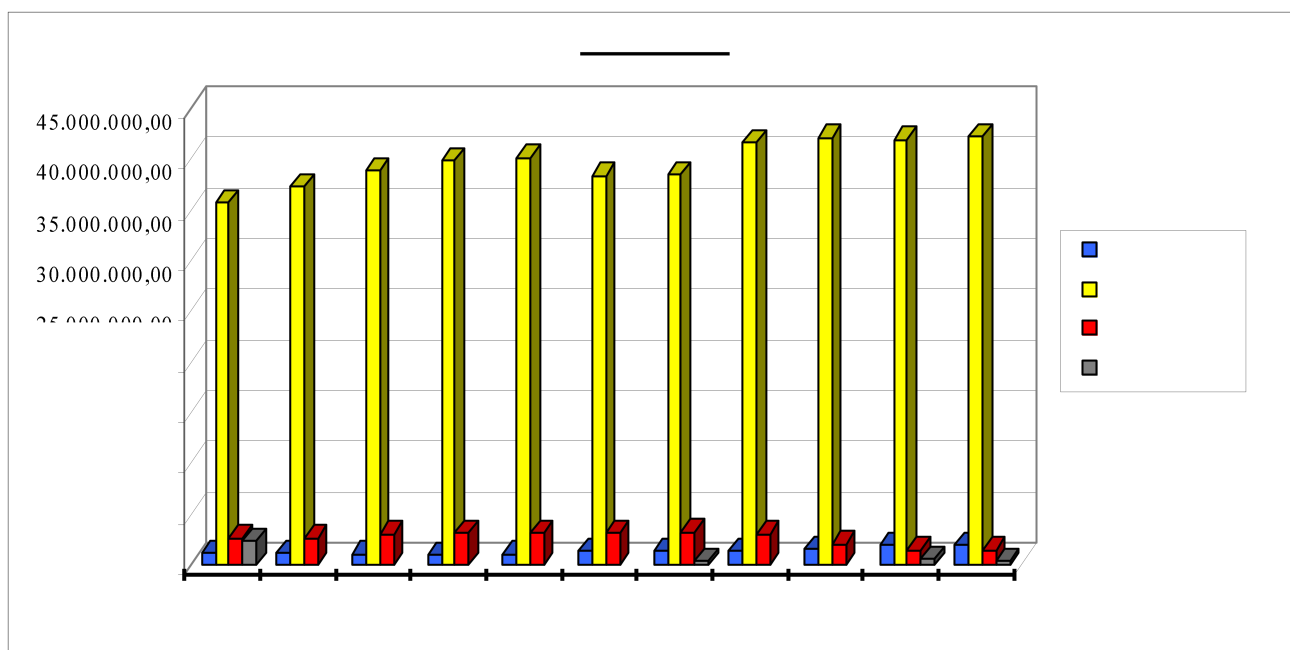
Années	Résultat général
	€
2008	3.093.314,04
2009	3.781.560,35
2010	3.219.653,78
2011	3.684.534,35
2012	3.631.121,22



2. LES RECETTES

Ventilation économique

Années	Prestations	%	Transferts	%	Dettes	%	Prélèvements	%	Total
	€		€		€		€		€
2002	1.213.011,78	2,89	35.712.516,70	85,10	2.677.943,21	6,38	2.361.930,00	5,63	41.965.401,69
2003	1.170.808,95	2,84	37.330.646,08	90,67	2.670.257,86	6,49			41.171.712,89
2004	1.057.475,55	2,46	38.851.345,27	90,37	3.083.751,48	7,17			42.992.572,30
2005	1.013.362,01	2,30	39.881.649,65	90,65	3.102.152,57	7,05			43.997.164,23
2006	1.059.392,89	2,39	40.148.088,61	90,58	3.114.320,53	7,03			44.321.802,03
2007	1.394.463,42	3,25	38.367.682,59	89,42	3.145.750,44	7,33			42.907.896,45
2008	1.375.725,22	3,17	38.488.839,70	88,50	3.225.680,07	7,42	400.000,00	0,92	43.490.244,99
2009	1.403.645,12	3,05	41.655.327,43	90,28	3.079.967,98	6,68			46.138.940,53
2010	1.544.077,93	3,38	42.150.324,11	92,19	2.028.281,00	4,43			45.722.683,04
2011	1.966.190,06	4,27	41.964.317,51	91,18	1.509.906,18	3,27	584.628,99	1,27	46.025.042,74
2012	1.910.460,51	4,15	42.252.236,21	91,89	1.463.549,48	3,17	356.082,01	0,77	45.982.328,21



Recettes de "prestations".

En 2011, les recettes de prestations ont augmenté par rapport à l'exercice 2010, les gestionnaires de réseaux (gaz et électricité) devant payer aux communes une redevance pour occupation du domaine public. Ces redevances ont été "individualisées" sur des codes économiques ".../161-05" qui sont des codes de "recettes de prestations".

En 2012, les recettes de prestations diminuent légèrement.

Recettes de "dette".

Les recettes de dette continuent à diminuer pour la raison expliquée ci-dessus (une partie des recettes des intercommunales d'électricité et de gaz est passée dans la rubrique "Prestations") et à cause de la suppression des dividendes "HOLDING COMMUNAL".

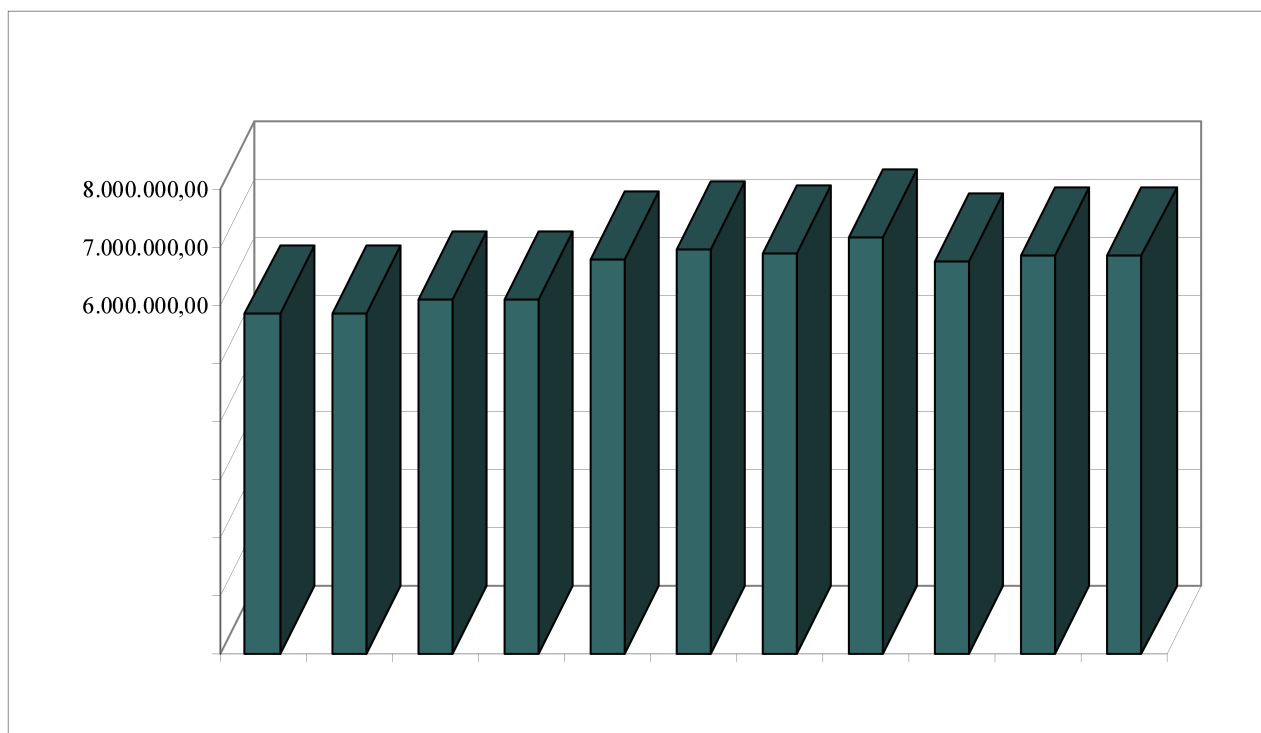
Recettes de "transferts".

Les recettes de transferts augmentent de +/- 287.918,70 € par rapport à 2011 et représentent 91,89 % du montant total des recettes et se répartissent comme suit :

- fonds	6.868.315,31 €	16,26 %
- impôts	24.591.700,30 €	58,20 %
- subventions	7.075.546,56 €	16,74 %
- conventions Electrabel	3.700.000,00 €	8,76 %
- remboursement des emprunts par autorités subsidiantes	16.674,04 €	0,04 %

Evolution du fonds des communes

Années	Fonds	Recettes totales	%
	€	€	
2002	5.856.483,44	41.965.401,69	13,96
2003	5.872.639,63	41.171.712,89	14,26
2004	6.093.802,63	42.992.572,30	14,17
2005	6.116.986,77	43.997.164,23	13,90
2006	6.781.262,53	44.321.802,03	15,30
2007	6.973.240,34	42.907.896,45	16,25
2008	6.902.238,78	43.490.244,99	15,87
2009	7.182.527,94	46.138.940,53	15,57
2010	6.743.338,45	45.722.683,04	14,75
2011	6.870.449,39	46.025.042,74	14,93
2012	6.868.315,31	45.982.328,21	14,94



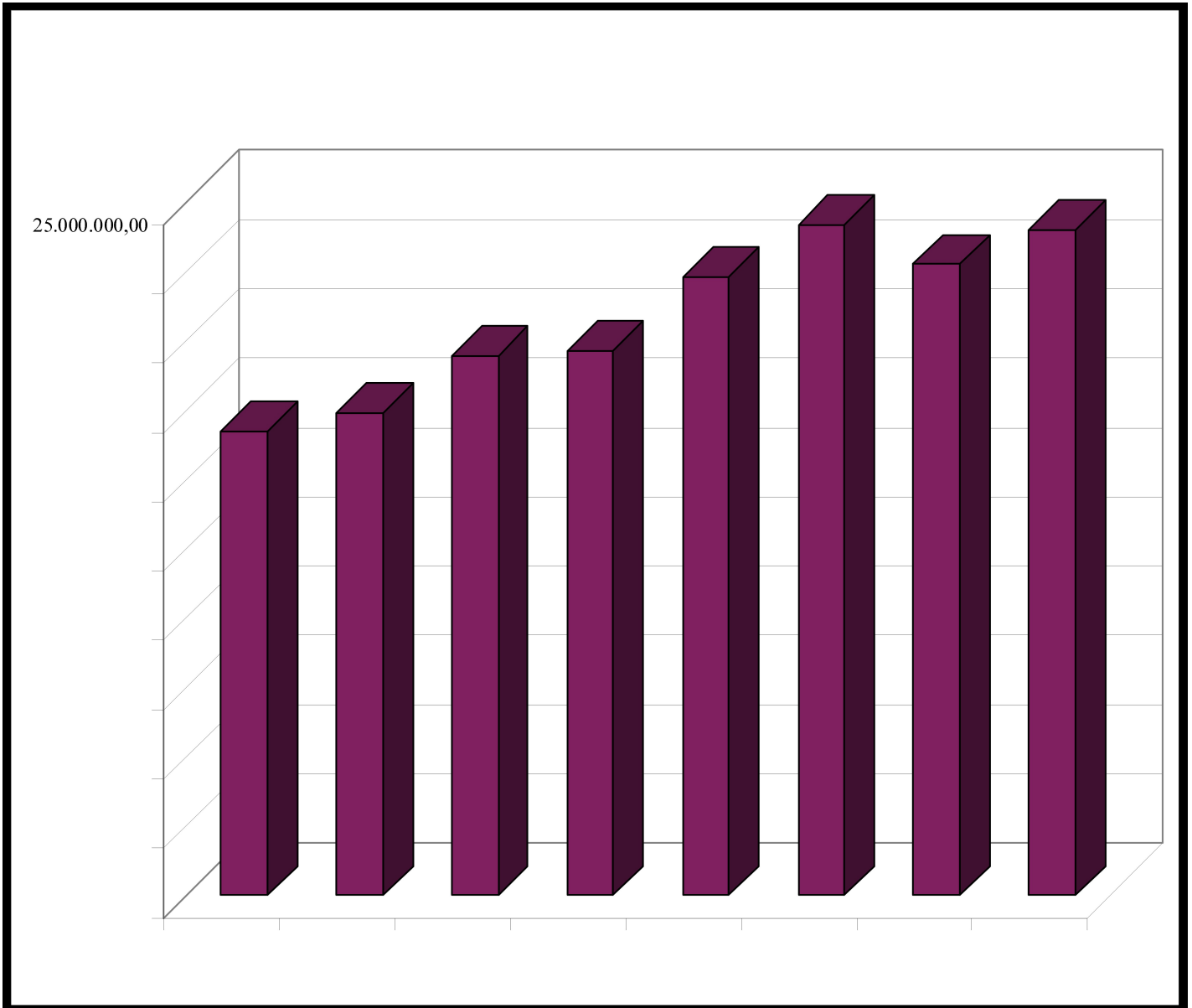
Les recettes de la rubrique "Fonds" diminuent par rapport aux recettes inscrites de la deuxième modification budgétaire 2011. Une raison à cela.

Les dispositions prévues à l'article L 1332-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoient l'octroi d'une dotation complémentaire à la dotation au fonds des communes pour autant que deux conditions soient respectées : d'une part, la commune doit avoir bénéficié d'une "dotation logements publics ou subventionnés" au travers de la répartition du fonds des communes et d'autre part, les taux adoptés par la commune pour les taxes communales additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier ne peuvent être inférieurs à ceux adoptés en 2008 (notre ville remplit ces conditions).

En vertu de ces dispositions, nous espérons pouvoir inscrire une recette complémentaire de 59.519,47 € à l'article 02110/466-01 "Fonds des communes - dotation complémentaire".

La Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux ne nous a pas autorisé à inscrire cette recette.

Evolution de la fiscalité



Evolution des divers types de taxes

Années	Additionnels P.I.	%	Additionnels I.P.P.	%	Additionnels Autos	%	Autres taxes	%	Total
	€		€		€		€		€
2005	13.778.639,40	63,51	3.967.669,14	18,29	171.894,38	0,79	3.776.491,00	17,41	21.694.693,92
2006	13.911.877,17	63,34	4.127.125,84	18,79	178.622,30	0,81	3.744.591,00	17,05	21.962.216,31
2007	13.693.277,90	60,09	4.750.383,26	20,85	188.730,78	0,83	4.154.857,31	18,23	22.787.249,25
2008	14.093.713,24	61,65	4.189.455,74	18,33	199.985,24	0,87	4.377.671,04	19,15	22.860.825,26
2009	14.432.557,31	60,65	4.493.763,55	18,88	209.947,88	0,88	4.660.393,08	19,58	23.796.661,82
2010	14.872.445,35	60,26	5.205.011,79	21,09	203.202,48	0,82	4.398.664,00	17,82	24.679.323,62
2011	14.581.027,32	60,49	5.026.085,92	20,85	219.814,95	0,91	4.277.701,83	17,75	24.104.630,02
2012	15.300.092,37	62,22	4.878.089,54	19,84	229.029,39	0,93	4.184.489,00	17,02	24.591.700,30

Ventilation fonctionnelle

Libellés		
Administration et services généraux		
Sécurité		
Communications		
Economie - Commerce - Agriculture		

La ventilation fonctionnelle fait apparaître les différentes sources de revenus, par secteur d'activité. On constate que 75,90 % proviennent de recettes non ventilables, à savoir : fonds, impôts, convention, ...

Pour rappel, depuis 2007, les recettes théoriques du personnel enseignant payé par la Communauté française ne figurent plus au budget. L'enseignement ne procure plus que 2,42 % des recettes.

Les recettes du groupe "Sécurité" proviennent :

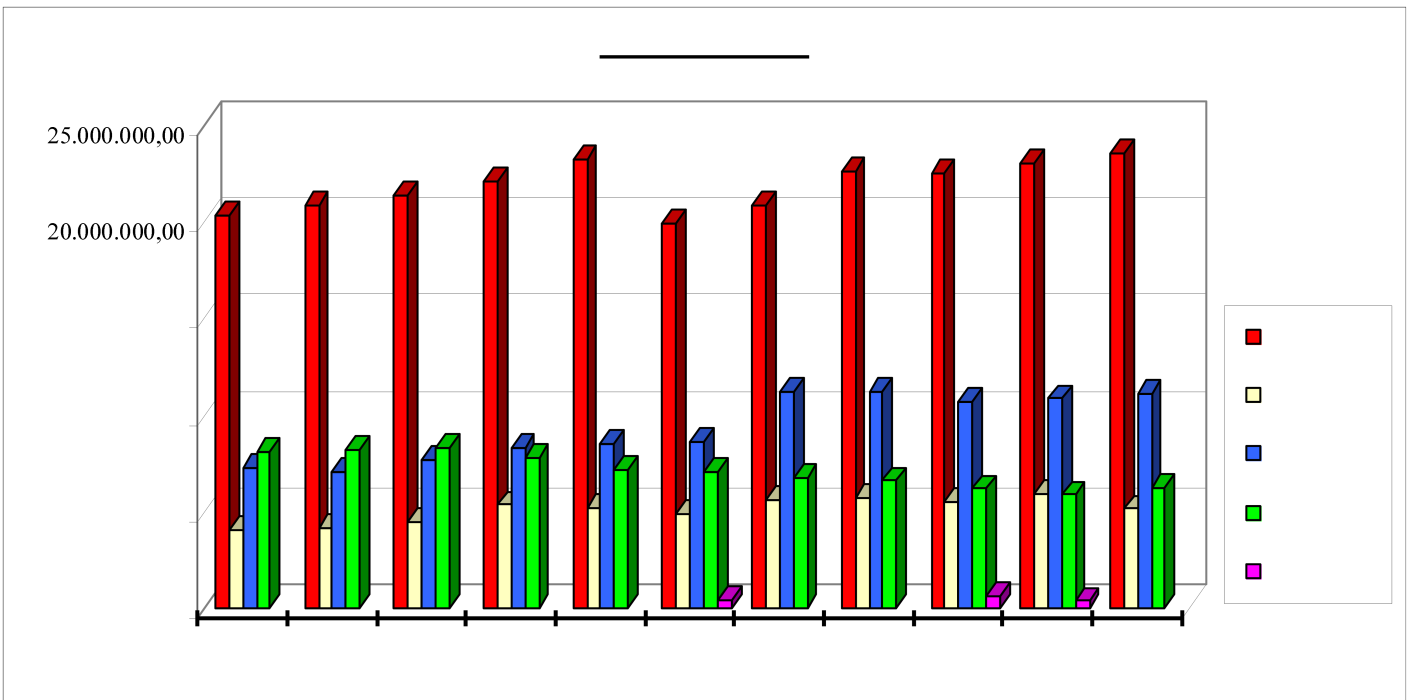
- Pour le «Service Régional d'Incendie», notamment, de la facturation des services prestés (+/- 14,61 %), des primes A.P.E. (+/- 0,64 %), de la convention avec la centrale nucléaire (+/- 18,05 %) et de l'intervention des communes affiliées au centre-groupe (+/- 58,96 %).
- Pour la « Prévention », des subsides (+/- 6,79 %)

Le groupe "Economie-Commerce-Industrie" retire ses revenus essentiellement des ristournes des intercommunales. Les recettes de ce groupe diminuent chaque année (libéralisation du secteur énergétique).

3. LES DEPENSES

Ventilation économique

Années	Personnel	%	Fonction.	%							
	€		€								
2002	20.330.912,77	51,20	4.016.877,19	10							
2003	20.879.734,35	51,89	4.159.127,48	10							
2004	21.348.537,55	51,17	4.420.698,18	10							
2005	22.060.538,90	50,79	5.340.774,98	12							
2006	23.208.893,86	52,71	5.157.536,58	11							



Les dépenses de personnel tiennent compte de l'indexation des salaires prévue par la circulaire du 11 octobre 2011 relative à l'élaboration des budgets (page 27) ainsi qu'aux changements barémiques liés aux évolutions de carrière des agents, aux allocations pour diplôme, aux fonctions supérieures allouées.

On note une importante diminution des dépenses de fonctionnement notamment due au résultat de marchés publics ("concession enlèvement des immondices" : -135.000 €, "assurances" : -190.000 € ainsi qu'à la volonté du collègue de maîtriser lesdites dépenses.

Les dépenses de transferts représentent +/- 24,08 % de l'ensemble des dépenses.

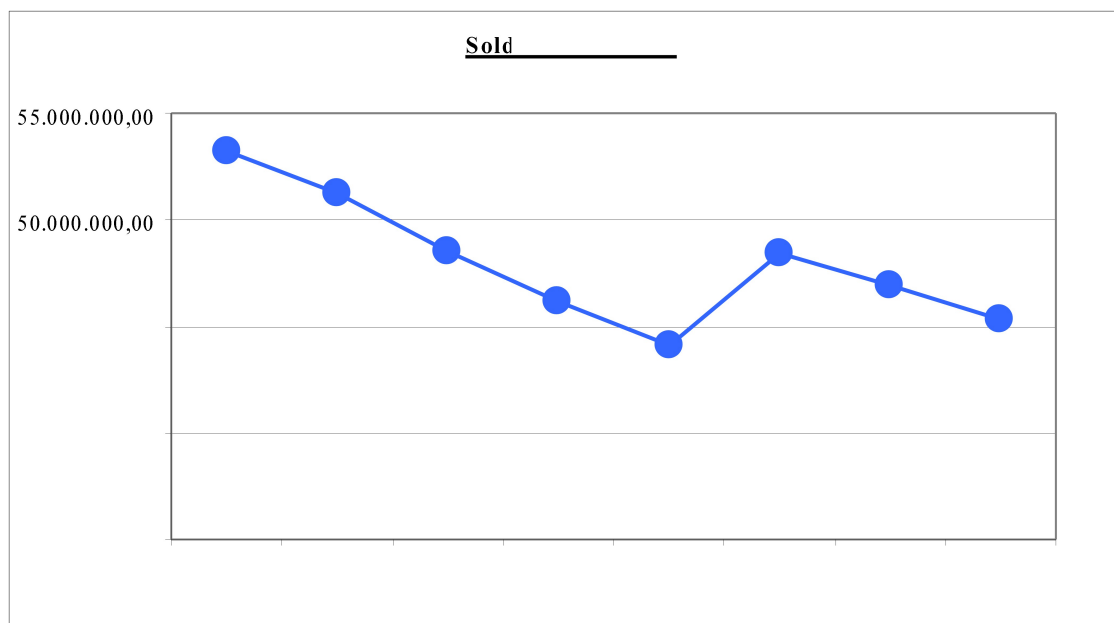
Le montant total des « transferts » est de 11.064.751,02 € dont :

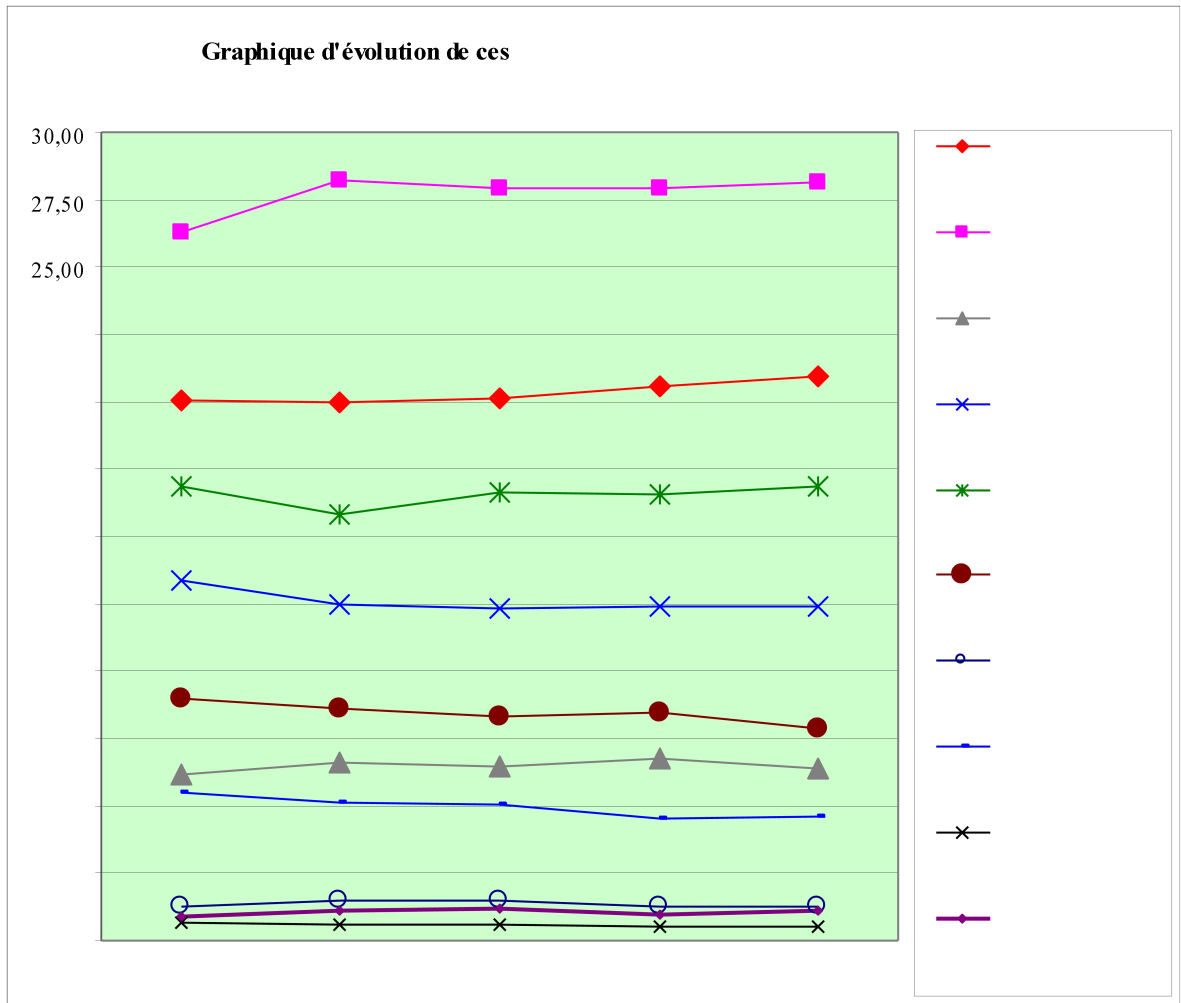
- 4.268.738,79 € pour la dotation à la zone de police;
- 3.728.278,41 € pour la dotation au C.P.A.S.;
- 700.891,56 € pour l'ASBL Crèche « Petit à Petit »;
- 592.600,00 € pour l'ASBL Sports et Loisirs;
- 176.093,00 € pour l'ASBL Centre Culturel;
- 121.763,00 € pour l'ASBL Office du Tourisme;
- 75.000,00 € pour l'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Huy Meuse-Condroz »;
- 75.000,00 € pour l'ASBL Atelier Mosan;
- 40.000,00 € pour l'ASBL Centre d'Economie Sociale;

Malgré une gestion active les charges de la dette augmentent, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêts.

Dettes - Évolution des soldes restant dus

Années	Solde à rembourser au "01/ (€)
2008	53.195.447,62
2009	51.226.723,63
2010	48.492.243,39
2011	46.213.327,77

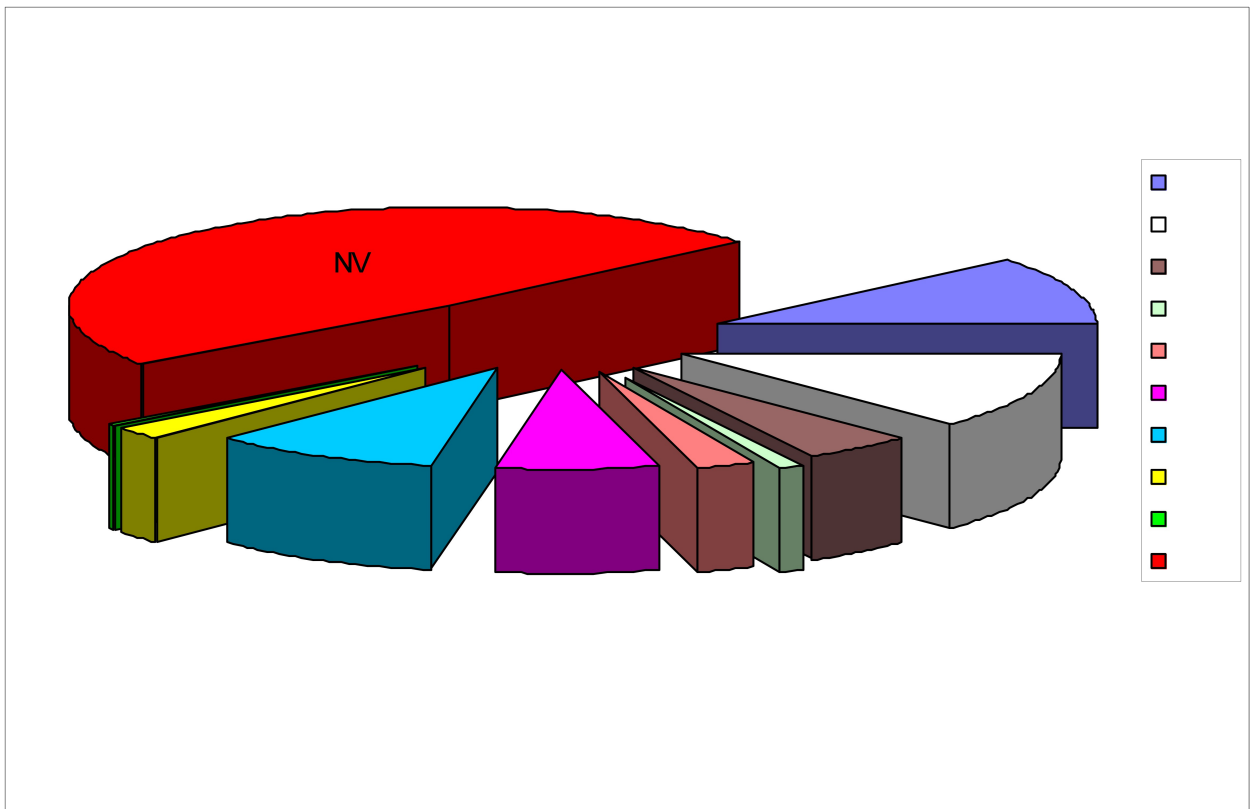




Une autre analyse des dépenses consiste à comparer la charge nette de différents groupes d'activité, c'est-à-dire en déduisant des dépenses, les recettes à percevoir.

Libellés		
Administration et services généraux		
Sécurité		
Communications - Voirie - Cours d'eau		
Economie - Commerce - Agriculture		
Enseignement		

Voir explication en page 13



II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

<u>Exercice propre</u> :	recettes	8.838.030,00 €
	dépenses	8.850.935,15 €
	mali	-12.905,15 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	26.821,95 €
	dépenses	9.701,62 €
	boni	17.120,33 €
<u>Résultat général</u> :	boni	4.215,18 €

2. LES RECETTES (Exercice propre)

- Subsidés en capital	4.474.800,00 €
- Emprunts « part communale »	4.359.425,00 €
- Vente d'un terrain	3.805,00 €
	<hr/>
	8.838.030,00 €

3. LES DEPENSES (Exercice propre)

- Frais d'études	544.000,00 €
- Travaux divers	3.854.000,00 €
- Aménagements divers	1.179.000,00 €
- Achat véhicules	294.000,00 €
- Acquisitions diverses	324.100,00 €
- Subsidés d'investissements et autres	195.925,00 €
- Travaux aux bâtiments	2.446.000,00 €
- Souscription parts	13.910,15 €
	<hr/>
	8.850.935,15 €

III. POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE.

Ce budget présente donc, au service ordinaire :

- un boni de 3.604.143.16 € aux exercices antérieurs;
- un boni de 26.978,06 € à l'exercice propre;
- soit au niveau du résultat global, un boni de 3.631.121,22 €.

Comme les années précédentes, ce budget a dû tenir compte de la non indexation de certaines recettes accordées dans le cadre de projets subventionnés (plan de cohésion sociale, médiatrice des sanctions administratives, encadrement des peines et mesures judiciaires alternatives, plan stratégique de sécurité et de prévention, ...), la suppression de certaines recettes provenant de la Région Wallonne comme les compensations liées au plan « Marshall » ou la dotation complémentaire à la dotation au fonds des communes, la suppression des dividendes du Holding Communal, de la constante diminution des recettes provenant des intercommunales (électricité, gaz), de l'important manque à gagner de la recette liée à la « contribution des autres communes dans les frais du service régional d'incendie » (arrêt n° 204 782 rendu le 4 juin 2010 par la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat annulant l'arrêté royal du 25 octobre 2006 déterminant les normes applicables pour la fixation des frais admissibles). Le montant inscrit en recettes 2012 est toujours le montant des avances trimestrielles calculées sur la base de la dernière redevance définitivement arrêtée à ce jour, à savoir celle de l'exercice 2006 qui était basée sur les frais admissibles encourus par les services d'incendie en 2005.

Le volume de l'emploi a été maintenu et les dépenses de personnel prévoient l'augmentation des salaires liée à l'indexation ainsi qu'aux évolutions des échelles barémiques, aux allocations pour diplôme, à l'octroi de fonctions supérieures.

L'autorité communale, prudente mais prévoyante, a décidé d'un plan de recrutement qui vise, notamment, à renforcer les équipes là où les services prestés, toujours plus importants et indispensables aux citoyens, nécessitent du personnel complémentaire pour éviter toute désorganisation.

De même, afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail, des agents sous statut Awiph seront recrutés et reconnus.

Les charges financières que doit supporter le budget de la Ville restent importantes, notamment en raison des coûts des dépenses « énergie » (gaz, électricité, carburants,...) mais aussi en raison des dotations accordées aux entités consolidées qui dépendent en grande partie de la Ville comme le CPAS, la zone de police, les ASBL paracommunales, les fabriques d'église.

La sécurité, l'aide aux plus démunis, l'enseignement, le soutien aux associations culturelles et sportives, les actions en faveur de la nature et du patrimoine constituent les priorités du Collège.

Sans avoir augmenté la fiscalité, le budget dégage un excédent.

Quant au service extraordinaire, il se présente comme suit :

- un boni de 17.120,33 € aux exercices antérieurs;
- un mali de 12.905,15 € à l'exercice propre;
- soit un boni global de 4.215,18 €.

En matière d'investissements, il convient de noter la réfection et l'égouttage des rues Aux Ruelles et Petit Paris, des rues Portelette et des Trois Ponts, de la rue des Cotillages, de la rue de Wazimont, de la rue E. Malvoz, de la rue E. Vandervelde et de la Rampe d'Orval; la réfection de la rue de la Caserne, du chemin Hody, de la rue du Ruisseau, d'un tronçon de la Plaine de la Sarte; la réfection des trottoirs rue Entre-deux-Portes; l'aménagement d'un logement social à la gare Saint-Hilaire; la rénovation de l'école de Ben, les aménagements à l'école d'Outre-Meuse ainsi que divers travaux dans les écoles communales; l'aménagement d'une salle pour l'escrime à l'école de Huy-Sud, la rénovation du revêtement sportif du hall omnisports, la rénovation des vestiaires de la piscine; des travaux de stabilisation et de rénovation des églises de Saint-Remi et de la Sarte; l'achat d'une nouvelle ambulance pour le Service Régional d'Incendie; l'achat d'un camion pour la voirie (service d'hiver); l'achat d'un camion électrique pour le service Huy Ville Propre; dans les cimetières, l'aménagement d'ossuaires et la remise en état des monuments funéraires.

En matière de transferts, citons les subventions au F.C. Solières (intervention dans la construction d'un bâtiment polyvalent), au F.C. Huy (terrain synthétique et entretiens des installations), aux fabriques d'église de la Collégiale (aménagement du trésor, amélioration du système de sécurité, ...), de Saint-Pierre (réparation de l'orgue), de Saint-Etienne-Statte (réparation à l'église et au presbytère), de Sainte-Gertrude-La Neuville (remplacement du chauffage).